

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 234 DU 06 DECEMBRE 2016 PORTANT NOMINATION D'UN
HAUT ET DE CERTAINS CADRES AU CABINET DU PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE CHARGE DES QUESTIONS MILITAIRES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des
Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de
l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/141 du 25 août 2008 portant Modification du Décret n°100/247 du 24
août 2007 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du
Burundi ;

Vu les dossiers administratifs et disciplinaires des intéressés ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Conseiller Principal chargé de l'Administration et Gestion Militaires
au Cabinet du Président chargé des Questions Militaires :

Colonel Pierre Claver NDUWAYO, SS0168 de la matricule.

Article 2 : Est nommé Conseiller au Cabinet du Président chargé des Questions
Militaires :

**Colonel Pierre MIBURO, SS0217 de la matricule, en remplacement de
Monsieur Anastase MANIRAMBONA.**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M' followed by a stylized flourish.

Article 3 : Est nommé Conseiller Juridique au Cabinet du Président chargé des Questions Militaires :

Capitaine Jean Bosco NIYONZIMA, SS1448 de la matricule, en remplacement du Major NTIMARUBUSA.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 5 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 6 décembre 2016,

Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.



Handwritten signature and date: **6.12.2016**